



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme fluvial

Question écrite n° 87335

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le tourisme fluvial. En plein développement, le tourisme fluvial constitue une opportunité économique pour les territoires ruraux. Il participe à la création d'emplois et de commerces tout au long des rives, tout en favorisant une démarche de développement durable soucieuse de l'environnement. Traversée par le canal de la Marne à la Saône, la Haute-Marne est susceptible d'accueillir de nombreux touristes fluviaux français mais aussi nord-européens. L'amélioration des structures d'accueil est cependant un préalable indispensable. En conséquence, il lui demande d'indiquer les mesures adoptées par le Gouvernement pour soutenir le développement du tourisme fluvial et aider les communes concernées à améliorer les structures d'accueil en bordure de canal.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87335

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2084